

Republique Democratique du Congo
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS



Le Ministre

**ADRESSE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE
LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS A L'OCCASION DE LA
CLOTURE DE L'ATELIER DE FORMATION DES EXPERTS DU
GOUVERNEMENT EN CHARGE DE L'EXAMEN DES
SEYCHELLES**

Vendredi 28 octobre 2011

Monsieur le Secrétaire Général à la Justice,

**Monsieur le Représentant de l'Office des Nations Unies
Contre la Drogue et le Crime,**

**Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la
magistrature,**

Monsieur le Conseiller du Chef de l'Etat,

Monsieur l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service,

**Monsieur le Représentant de la Cellule Nationale des
Renseignements Financiers,**

Monsieur l'Inspecteur de Police Judiciaire,

**Mesdames et Messieurs les Conseillers du Ministre de la
Justice et Droits Humains,**

**Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Technique de Lutte
contre la Corruption près le Cabinet du Ministre de la Justice
et Droits Humains,**

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Il y a exactement deux jours que j'ai procédé dans ce même cadre, à l'ouverture des travaux de l'Atelier de formation des Experts Gouvernementaux chargés d'examiner les Seychelles sur les chapitres III et IV de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption.

Cette formation avait principalement comme objectif de doter les Experts Gouvernementaux des connaissances nécessaires pour examiner au nom de la République Démocratique du Congo les Seychelles.

Outre l'atteinte de cet objectif principal, les Experts formés ont pu bénéficier d'autres connaissances à savoir :

- le partage des expériences au niveau régional et international ;
- les contenus sémantiques des instruments régionaux et sous-régionaux de Lutte contre la Corruption ;
- l'examen approfondi des dispositions des chapitres II et IV de la Convention sus évoquée ;
- la présentation du rôle des points focaux et des Experts Gouvernementaux ainsi que les différentes étapes de la procédure des examens.

Mesdames et Messieurs les Experts gouvernementaux,

Permettez-moi de vous dire que le niveau de la corruption dans notre pays a atteint un seuil inquiétant. C'est fort de ce constat que Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a décidé de ratifier sans ambages la Convention des Nations Unies aux fins de lutter contre ce fléau qui enfreint l'état de droit dans notre pays.

La ratification de cet instrument, est un signal fort et déterminant car il offre plus d'avantage que les autres Conventions et Protocoles régionaux en vue de poursuivre les auteurs des actes de corruption au pays ainsi qu'au-delà des frontières.

Les matières apprises tout au long de cette formation constituent un impératif majeur au regard de vos charges respectives qui consiste à la détection et à la répression des actes de corruption, de concussion, de détournement des deniers publics et des faits assimilés pour aider le pays à arrêter quiconque se livrerait à ces pratiques prohibées.

Quand bien même vous examinerez avec succès les Seychelles, j'aimerais ici vous dire ce qui suit :

- ❖ pour les Experts chargés de la détection : Que tous les actes de corruption, de concussion et de détournement des deniers publics enregistrés à l'issue des contrôles déjà effectués et à effectuer soient transmis sans délai au Ministre de la Justice et Droits Humains qui donnera injonction à Monsieur le Procureur Général de la République pour lui permettre d'engager des poursuites à charge de ceux qui dilapident l'argent de la République.

- ❖ Pour ceux qui se chargent de la répression, vous ferez usage strict de la loi pour exercer la pression pénale sur les auteurs des actes ci-haut énumérés.
- ❖ Au sujet de l'incrimination, vous êtes tous invités à aider le pays à harmoniser sa législation nationale au regard de cette Convention en proposant entre autres :
 - la responsabilité pénale des personnes morale ;
 - l'incrimination des versements et de perception des pots de vin ;
 - l'aménagement des immunités et des privilèges qui gênent la poursuite de certaines catégories de la population.

C'est en rendant effectives ces recommandations que l'évasion décrite de plus de 15 milliards de dollars américains sera arrêtée. C'est de cette manière que vous allez concourir à la récupération de ces masses d'argent acquises illicitement.

C'est à ce prix qu'on parlera de panacée.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,

Je ne saurais clore mon propos sans remercier l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime pour avoir permis l'organisation de cette formation, les Experts Gouvernementaux et tous les invités à cette cérémonie, car votre présence en ce lieu témoigne la volonté de lutter ensemble avec le Président de la République contre la corruption.

Sur ce, je déclare clos les travaux sur la formation des Experts Gouvernementaux sur les mécanismes d'évaluation de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Je vous remercie pour votre attention.

LUZOLO Bambi Lessa